



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 03/DRAIRO/BH/2021

Le jeudi **17 juin 2021** à **10h00** il sera procédé, dans la salle de réunion du complexe administratif et culturel des Habous à Oujda, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed VI) Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour « **FOURNITURE DES TELEVISEURS, DES SUPPORTS MURAUX ET DES COFFRETS MURAUX ANTIVOL POUR PLUSIEURS MOSQUEES DANS LA REGION DE L'ORIENTAL** » en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières de la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au **Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face de la mosquée Mohammed VI) Oujda**, il peut également être téléchargé à partir du portail du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **50.000,00** DH (Cinquante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed VI) Oujda.
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des catalogues est le mercredi 16 juin 2021 à 15H30 au bureau du service de construction et d'équipement de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, demeurant à l'adresse précitée.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous publics.